

Compte-rendu du Pedt du 16 janvier 2014

Rédigé par l'AEP

Présents : JM. Lussert, T.Aboulafia, M.Richard, V.Lesquier, F. Meseguer, N.Sinfort, S.Sarazin et A.Galzi

Informations diverses:

Financement :

- * Une subvention de 50 euros/enfant sera allouée à Prades le lez à la rentrée 2014 pour la mise en place des rythmes scolaires.
- * Un calcul a été effectué pour le coût de la mise ne place des TAPs, Cela représentera (en comptant sur 100 % de présence des enfants) un supplément de 100 000 euros uniquement pour la masse salariale.
- * Pour le coût éventuel ou la gratuité des TAPs, ce sera l'équipe municipale en place après les prochaines élections qui devra choisir.

Dérogation :

Pour rappel une demande de dérogation a été déposée pour l'école l'élémentaire de manière à avoir les horaires suivants :

9h-12h et 14h- 17h les lundis et jeudi,

9h-12h et 14h 15h30 les mardis et vendredis et

9h-12h les mercredis,

Nous n'avons aucun réponse pour l'instant mais normalement nous serons fixés mi février. Il y a de fortes chances que la dérogation soit acceptée puisque nous ne dépendons pas d'Hérault transports pour l'organisation du ramassage scolaire. La convention signée nous permet en effet l'autonomie.

Calendrier :

Nous devons rédiger le PEdT et le remettre avant le 12 mai. Document en annexe...

Pour la prochaine réunion, qui aura lieu le 4 février 2014 à 17h30, il faut réfléchir aux indicateurs/critères d'évaluation du PEdT, (point 5 du document joint) et aux modalités d'inscription aux différentes activités.

Il a été souligné l'importance des échanges entre les équipes de l'ALAE et de l'école et de la complémentarité des projets d'école et du PEDT.

Proposition d'activités pour l'élémentaire

Entre parenthèse et en rouge le nom des animateurs en poste ayant les compétences requises

Sans matériel ou presque :

- Chorale
- Eveil aux langues
- Théâtre (Joëlle) – marionnettes
- Danse (Cécile/Lauriane)- Gym douce - Yoga
- Bibliothèque – lecture/écriture de conte – Kamishibai (théâtre japonais)
- Orientation dans la ville (parcours avec énigmes – connaissance du patrimoine)
- Jeux de société – jeux coopératifs – Ludothèque (Lauriane)
- Ateliers d'écriture (histoires / journal d'école)
- Présentation par les parents de leur métier / culture d'origine-traditions

Nécessitant du matériel / recours à une association :

- Activité citoyenne, éducation à l'environnement, à la santé, alimentation (cuisine)
- Cuisine (Laurence)
- Arts plastiques activités manuelles (Artémuse ; assoc de poterie, Laurence, Joelle)
- Activités informatiques (Rafik)
- Activités scientifiques (Les petits débrouillards)
- Grands Jeux en nature (Domaine de Restinclières)
- Observation du vivant (Ecologistes de l'Euzière), vivarium
- Pratique d'un sport (associations, Gaël, Eric, Thomas, Cécile, Lauriane)
- Escalade (asso)
- Danse (Cécile/Lauriane)
- Echecs
- Formation des enfants à la gestion de conflits (devenir médiateur – formation ICEM34 / CEMEA / spectacle Rififi)
- Eveil - Pratique musicale
- Jardinage (jardins partagés école/ALAE/ALSH dans le village – sur un vrai lopin de terre)
- Magie (Asso)
- Cirque
- Musique

Questions des parents (réponses apportées sont en rouge).

- Formation des animateurs ?
 - ❖ **CEMEA / Le graine** : Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'animateur périscolaire ; compétences ≠ du Bafa ; organisation, aménagement de cour, gestion des transitions école/Tap/Parents ; apprendre à mener des activités sans activisme.
 - ❖ ministère jeunesse et sports va proposer des formations pour ce qui concerne l'éducation à l'environnement
- Qui va financer ? **La question de la gratuité a été posée, la prochaine municipalité devra décider.**
- Quel taux d'encadrement sera appliqué à Prades ? (1/10 maternelle 1/14 élémentaire ou 1/14 mater 1/18 élément ?) **On ne sait pas encore mais nous devons, dans le PedT faire une demande expresse si on désire une réduction du taux d'encadrement, à voir impérativement avant le 12 mai date « de retour » du PedT,**
- Qui va coordonner les TAP ? directeurs ALAE ? autre ? **Les directeurs d'ALAE donc Maxime Richard et Virginie Lesquier.**
- Quand les associations seront-elles invitées à réfléchir ? **Un courrier va être adressé à l'ensemble des associations sous forme d'appel à projet. Les associations qui voudront participer devront rédiger une « fiche projet »**
- ALSH : des places supplémentaires seront-elles prévues : augmentation du nombre de demandes pour le mercredi après-midi car les centres aérés extérieurs à Prades (université, MUC, ...) ne pourront plus être utilisés. **Actuellement, le mercredi après-midi, l'ALSH maternel n'a pas assez de place et il ne semble pas envisageable d'augmenter sa capacité, par contre il y a des places libres en ALSH élémentaire.**
- Temps de pause avec goûter à prévoir impérativement entre l'école et les TAP du soir. **Ce sera pris en compte.**
- Prévoir un temps « Non TAP- libre » où l'enfant « bulle » (livres, jeux de construction, ...) - les TAPs ne sont pas obligatoires – prévoir le départ échelonné possible après l'école pour les enfants non inscrits à un TAP. **Si la dérogation est acceptée, un temps de transition entre 15h30-16h permettra (les lundis et jeudis) d'une part un temps de goûter et un départ échelonné et d'autre part d'aligner les horaires élémentaire et maternelle (fin de la classe à 15h45 en mater). Un espace sera organisé pour les enfants qui voudront « buller »**
- Etude dirigée à proposer en parallèle des TAP ? **Il y aurait alors des enfants qui allant à l'étude ne pourraient pas participer aux TAPs. Si l'étude se fait après les TAPs, se pose alors le problème des enseignants qui devront rester jusqu'à 17 h, avant de commencer l'étude. Certains pourraient peut-être animer des TAPs en attendant, en étant rémunérés bien évidemment.**
- Quels locaux (classes ? si oui, prévoir des bureaux avec casiers qui ferment) – Prévoir un plan de repli en cas de pluie . **Il faudra rédiger une charte d'utilisation des salles qui permettra de définir quels locaux peuvent être utilisés et dans quelles conditions.**
- Quel calendrier d'ici mi-mai ? **le PEDT doit être rédigé avant le 12 mai mais l'équipe actuelle veut clore le dossier avant les élections**